



FIAF

Cultivons nos compétences

Petit Déjeuner du 06 Juin 2023
Tout sur les formations Fiafables (éligibilité des actions)

L'EQUIPE



Séverine ZIMMER
Directrice

Laurence ANEWY
Conseillère formation
entreprises

Stéphanie VILELLA
Conseillère formation
entreprises

Vaiana GARIN
Conseillère formation
entreprises

Jill SERVE
Conseillère formation
Cheffe de projet SI

Stéphanie CANO
Conseillère formation
Cheffe de projet

Virginie LECLERC ROQUES
Conseillère formation
Cheffe de projet

Victorine BOUCAUT
Conseillère formation
Cheffe de projet

Caroline KAUPP
Conseillère formation
Cheffe de projet

Pôle Entreprises

Financements / Accompagnements

Pôle Projet

Programmation FIAF



**Fonds Interprofessionnel
d'Assurance Formation**

**Association loi 1901 gérée par les
partenaires sociaux**

**Promouvoir le développement des
compétences des salariés du privé en
Nouvelle-Calédonie**

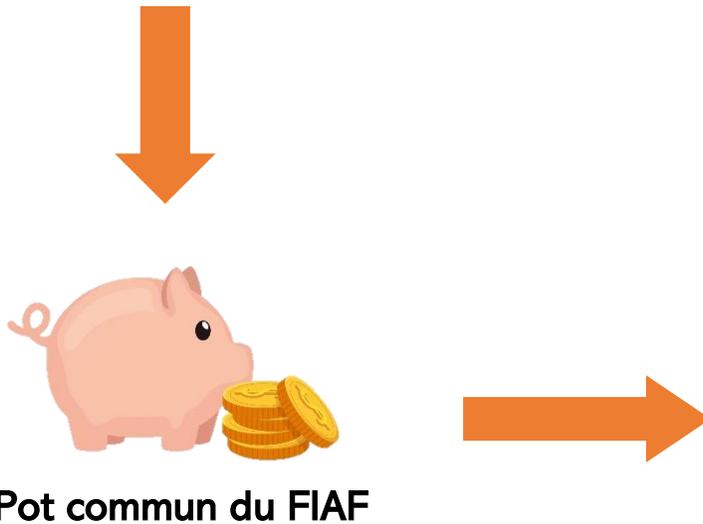


Le fonctionnement de votre fonds



Employeurs du secteur privé de
la NC

Dès le 1^{er} salarié →
Cotisation patronale de 0,2% de la masse salariale
plafonnée à la T1 du RUAMM (CAFAT)



Financement du plan de formation



600 000 F / entreprise



Accompagnement à la définition des besoins
en formation/ structure du process formation



Programmation du FIAF



Relance



Notre jeu de l'oie de l'éligibilité.

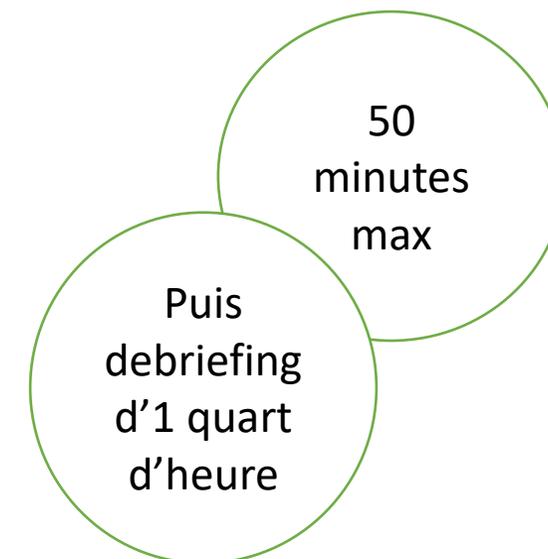
Formez 4 équipes de 4 personnes

L'objectif: Se rendre au bout du parcours en premier!!

Règles du Jeu:

Lancez le dé à tour de rôle et répondez aux questions du FIAF sur l'éligibilité!
Le premier qui arrive

Attention!! Il y a des cases spéciales:



Questions/Réponses

QUESTIONS	REPONSES
Est-ce qu'un salarié peut suivre une formation en métropole et être financé par le FIAF ?	Oui, si la formation est dispensée par un organisme de formation enregistré et que la formation est montée comme une formation professionnelle continue!
Le formateur qui dispense la formation "Excel N1" est agréé sur le domaine de la sécurité. Est-ce que le dossier est éligible ?	Non, car le domaine d'agrément du formateur ne correspond pas au domaine de la formation. Le dossier n'est donc pas éligible!
VRAI ou FAUX - Une fois que j'ai reçu mon avis de financement, je n'ai plus qu'à attendre le remboursement de la formation.	FAUX. Pour pouvoir obtenir le remboursement de la formation, l'employeur doit fournir les éléments de fin de formation.
Mon salarié suit une formation. Le formateur a son agrément mais celui-ci s'arrête en cours de formation. Puis-je, quand même, faire financer la formation ?	NON, le formateur doit être agréé au démarrage de la formation et pendant toute la durée de celle-ci. Si son numéro d'agrément s'arrête en cours de formation, il doit faire les démarches de renouvellement en amont auprès de la DFPC pour avoir un agrément valide au moment de la formation.
Je souhaite développer le bien-être au travail de mes collaborateurs, j'envisage d'investir dans une formation "Gestion de mes émotions et auto-méditation", on m'a parlé des 600 000 xpf disponible au FIAF quelle est la procédure à suivre pour faire financer ma formation ?	Aucune, la formation n'est pas éligible. Pourquoi la formation n'est pas éligible? Parce que c'est une formation axée sur le développement personnel et que ça sort du champ de la FPC.
VRAI ou FAUX - La convention de formation ne mentionne pas la liste des stagiaires. Ce n'est pas grave car l'employeur enregistre ses stagiaires directement dans sa demande de financement au FIAF?	FAUX. La liste des stagiaires (nom et fonction) constitue un élément obligatoire de la convention de formation.
Je dépose une demande de financement au FIAF, mais on me refuse les fonds. Pourquoi? Choisir la bonne réponse parmi les choix suivants: 1- Parce que la formation a démarré 3 jours avant que la demande ne soit transmise au FIAF? 2- Parce que la conseillère en charge de mon dossier ne m'aime pas? 3- Parce que ma convention de prestation de service n'est pas signée ?	3- Parce que ma convention de prestation de service n'est pas signée S'il s'agit d'une convention de prestation de service, alors il ne s'agit pas d'une action de formation professionnelle continue.

Questions/Réponses

QUESTIONS	REPOSES
VRAI ou FAUX - Je peux déposer une demande de financement au FIAF aujourd'hui pour une formation qui s'est déroulée en octobre 2022.	FAUX. L'entreprise a jusqu'à 15 jours ouvrés après la date démarrage de la formation pour déposer une demande de financement. Dans ce cas-ci, la demande serait considérée comme hors délai!
J'ai embauché un salarié le 22 mars 2023. Est-ce qu'il peut suivre une formation le jour même?	Oui. Un salarié doit être sous contrat de travail et rémunéré au moment de la formation.
Je fais appel à un formateur de métropole pour dispenser une formation en Nc et je veux faire financer ma formation par le FIAF. Le formateur doit-il être agréé par la DFPC ?	Oui. Si la formation a lieu sur le territoire calédonien, alors l'organisme de formation doit se référer à la réglementation de la Nouvelle-Calédonie et faire agréé son formateur dans le cadre d'un financement de la formation par le FIAF ou de l'obligation 0,7%.
VRAI ou FAUX - L'organisme de formation ne prévoit pas d'assistance technique sur une formation à distance, ce n'est pas grave le FIAF s'en fiche et la DFPC encore plus !	FAUX. Pour les formations à distance, l'organisme de formation doit prévoir et indiquer dans la convention de formation: - Les modalités techniques de la formation - L'assistance technique mise en place au cas où le stagiaire ne pourrait pas suivre la formation à distance
Je suis chef.fe d'entreprise, est ce que je peux bénéficier des financements du FIAF ?	Non. Les chef.fes d'enterprise sortent du champ de la FPC.
VRAI ou FAUX - Les attestations de formation ne servent à rien, les émargements suffisent pour obtenir le remboursement de ma formation par le FIAF.	Faux. L'attestation de fin de formation est un des éléments obligatoires à fournir dans le cadre d'un remboursement par le FIAF. Quels sont les autres documents obligatoires à fournir au FIAF? - Convention de formation signée des deux parties - Etats d'émargement - Facture de l'organisme de formation - La fiche de salaire du mois de la formation (si demande de rémunération) - Les justificatifs pour le remboursement des frais annexes (hébergement, restauration et déplacement)

Questions/Réponses

QUESTIONS	REPOSES
Les autorisations de conduite d'engins sont-elles éligibles à un financement du FIAF?	Oui sous certaines conditions: 1- La formation doit avoir une durée minimale de 12 heures par stagiaire, 2- La partie pratique doit être de 3 heures minimum par stagiaire 3- La répartition des heures de théorie et de pratique par stagiaire doit clairement figurer dans la convention ou le programme. <i>(Ces informations sont disponibles sur le site internet du FIAF dans l'onglet Employeur/Prestations éligibles/Formation Sécurité)</i>
VRAI ou FAUX. Je suis une entreprise de +10 salariés et le FIAF m'a financé une formation SST INITIAL. Je peux déduire cette formation au titre de mon 0,7%.	FAUX. Les formations financées par le FIAF ne sont pas déductibles de l'obligation 0,7% (l'entreprise ne dépense rien...on la rembourse!)
VRAI ou FAUX - Le FIAF prend en charge les frais pédagogiques ainsi que les frais de beauté (esthéticienne, coiffure et autre) parce que c'est important de se sentir bien dans sa peau pour réussir une formation professionnelle	Faux mais bon on pourrait quand même y réfléchir :)
Le permis, c'est permis ?	Oui. Sous certaines conditions. <u>Quelles sont les conditions pour le financement d'un permis?</u> - Le passage du permis ne doit pas être une condition d'embauche mais il peut être un facteur d'évolution du salarié dans l'entreprise - Le salarié doit être sous contrat depuis plus de 6 mois (sauf pour le pour le permis PL) - Le salarié doit être sous contrat pendant toute la durée du passage du permis - Le passage du permis (code + conduite) doit être réalisée dans une période de 12 mois à date d'inscription -Le financement du FIAF Porte sur le permis B, C et D uniquement et ne porte en aucun cas sur un permis qui a été annulé. - L'auto-école doit être enregistré auprès du FIAF
Je suis salarié(e) et je souhaite suivre une formation dans le cadre d'une reconversion professionnelle. Est-ce que mon employeur peut faire financer cette formation?	Oui. Si le salarié est soutenu par son employeur actuel et que celui-ci finance la formation.
VRAI ou FAUX - Je souhaite faire demande de financement et l'OF n'est pas enregistré au FIAF. Ce n'est pas grave, je peux quand même soumettre ma demande.	FAUX. Pour soumettre une demande, il faut que l'organisme de formation soit enregistré au FIAF mais aussi à la DFPC!!



Pour plus de renseignements rendez-vous sur le site internet : www.fiaf.nc